

Le 28 août 2023,

Yves Hubert GUÉNIOT
Commissaire Enquêteur
Enquête E2300078/35

À

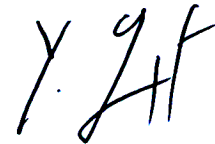
Monsieur le Préfet des Côtes-D'Armor
1 place du Général de Gaulle
BP 2370
22023 Saint-Brieuc cedex 1

Monsieur le Président
de Dinan Agglomération
8, boulevard Simone Veil
22106 DINAN Cedex

Objet : Rapport d'enquête, conclusions et avis motivé relatifs au projet d'extension du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de DINAN – LANVALLAY

Références : a) Décision du Tribunal Administratif de Rennes du 23 mai 2023
Enquête n° E2100090/35
b) Arrêté du Préfet des Côtes-d'Armor du 2 juin 2023 prescrivant l'enquête publique

À la suite de l'enquête pour laquelle j'ai été désigné par la décision du Tribunal Administratif de Rennes du 23 mai 2023 et qui a été organisée conformément à l'arrêté du Préfet des Côtes-d'Armor du 2 juin 2023 prescrivant l'enquête, j'ai l'honneur de vous transmettre en pièces jointes le rapport d'enquête, mes conclusions et mon avis motivé sur le projet d'extension du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de DINAN – LANVALLAY.



Copie Le Tribunal Administratif de Rennes (bureau des enquêtes publiques)

Pièces jointes 1- Rapport d'enquête
2- Conclusions et avis motivé sur le projet d'extension du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de DINAN – LANVALLAY